Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'Objectif 1 en Grèce. Rapport

1994/2104(COS) - 13/07/1994 - Document de base non législatif

En conformité avec le code de conduite Klepsch-Millan, conclu le 13 juillet 1993, la Commission européenne transmet pour information le cadre communautaire d'appui 1994-1999 pour les interventions structurelles communautaires dans les régions de la Grèce concernées par objectif nº1(décision 94/627 /CE). Les resources communautaires impliquées se montent à 13.980 MECUS.